



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CHAPELLE DE CLAIREFONTAINE DANS LE CADRE DU BICENTENAIRE DE LA PHOTOGRAPHIE

Sur proposition de Lydie HITACHE.

Dans le cadre de la commémoration du Bicentenaire de la photographie, la Ville de Montfermeil souhaite affirmer son engagement en faveur de la valorisation du patrimoine et du développement de l'accès à la culture pour tous, notamment en matière de photographie.

Fort de un fonds historique riche (cartes postales anciennes, plaques photographiques, archives iconographiques), la Ville engage un important projet artistique et culturel structurant intitulé : « Impressions du réel – Montfermeil, 125 ans de regards et de mémoires »

Afin de renforcer l'ambition artistique et la qualité des propositions d'expositions et d'ateliers, organisés dans le cadre du Bicentenaire de la Photographie, la Ville souhaite s'associer à l'association La Chapelle de Clairefontaine (Centre d'art), structure reconnue pour son expertise dans le domaine de la photographie et de l'art contemporain.

DEL2026_05_109

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, rappelant l'intérêt public de la transmission et de la conservation de la mémoire,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L.111-1 et L.122-4, relatifs au respect des droits d'auteur et à l'interdiction de toute reproduction sans autorisation préalable lors du prêt d'œuvres,

Considérant l'engagement de la ville de Montfermeil dans la valorisation de son patrimoine historique (cartes postales, plaques photographiques, documents iconographiques) et le développement de l'accès à la culture pour tous, notamment en matière de photographie,

Considérant la mise en œuvre d'un important parcours artistique et culturel, conçu pour le Bicentenaire de la photographie; « Impressions du réel – Montfermeil, 125 ans de regards et de mémoires »,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'exposer, à cette occasion, une rétrospective d'œuvres de qualité, documentant la richesse de l'univers de la photographie, voire d'organiser des sorties accessibles à une grande diversité de publics,

Considérant l'intérêt pour la ville de Montfermeil de s'associer à l'expertise de l'association La Chapelle de Clairefontaine, Centre d'Art, présidée par Monsieur Baudoin Lebon, pour la qualité de son fonds artistique et son savoir-faire en médiation culturelle,

Considérant que le Centre d'Art La Chapelle Clairefontaine dispose d'une exposition « 200 ans de la photographie » labellisée par le Ministère de la Culture et dont la ville pourrait bénéficier de la reprise d'une sélection d'œuvres,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Le Centre d'Art La Chapelle de Clairefontaine, sis 12 Impasse de l'abbaye à Clairefontaine en Yvelines, ayant pour objet la conception et la mise en œuvre d'actions artistiques et pédagogiques liées au Bicentenaire de la Photographie
2. De prendre acte que ce partenariat prévoit notamment :
 - La mise à disposition d'une sélection d'une soixantaine d'œuvres pour l'exposition « 200 ans de la photographie », labellisée par le Ministère de la Culture,
 - L'accueil de groupes au Centre d'Art la Chapelle de Clairefontaine,
3. Le développement de projets connexes, potentiellement organisés avec les soutiens de partenaires du territoire, qui seront portés en avenants à la présente convention tels que : l'organisation d'expositions monographiques, d'ateliers de médiation, de rencontres.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

5. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, avec l'association, toutes subventions auprès de partenaires institutionnels ou privés susceptibles d'accompagner financièrement les actions ou projets complémentaires mises en œuvre dans ce cadre.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.